

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01457

Numéro SIREN : 799 168 026

Nom ou dénomination : 3B

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2022 sous le numéro de dépôt 17092

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2021

Désignation de l'entreprise : SAS 3B				Néant				
Adresse de l'entreprise : 160 RTE De Cholet La Chauvière LD Noiron 85000 LA ROCHE SUR YON								
Numéro SIRET* : 79916802600034								
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12		Ex. N-1 clos le : 31/08/2020		
			Exercice N, clos le : 31/08/2021				31/08/2020	
ACTIF			Brut 1		Amortis.-Provisions 2		Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012				
M	Incorporelles - Autres*	014	13 709	016	13 709	-0		
M	Immobilisations corporelles*	028	528	030	15	513		
	Immobilisations financières* (1)	040		042				
Total I (5)		044	14 237	048	13 724	513		
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052				
I	- Marchandises*	060		062				
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066				
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070				
U	(2) - Autres* (3)	072	28 944	074		28 944		27 448
L	Valeurs mobilières de placement	080		082				
A	Disponibilités	084	4 741	086		4 741		3 206
N	Charges constatées d'avance*	092		094				
T	Total II	096	33 684	098		33 684		30 654
Total général (I + II)		110	47 921	112	13 724	34 197		30 654

PASSIF				Ex. N Net 1		Ex. N-1 Net 2	
K	Capital social ou individuel*	120	1 000		1 000		
	Ecart de réévaluation	124					
P	Réserve légale	126	100		100		
R	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132	27 500		27 110		
P	Report à nouveau	134					
R	Résultat de l'exercice	136	-2 551		390		
E	Provisions réglementées	140					
Total I		142	26 049		28 600		
Provisions pour risques et charges		154					
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156					
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164					
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	1 262		1 125		
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169)	172	6 886		928		
E	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176	8 149		2 053		
Total général (I + II + III)		180	34 197		30 654		
R	(1) Dont immobilisations financières	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
E	à moins d'un an						
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises	182	1 407	
V				ou créées au cours de l'exercice*			
I	(3) Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des	184	5 208	
	débiteurs			immob cédées au cours de l'ex.*			

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Documents Certifiés
Conformes aux Originaux

Désignation de l'entreprise :		SAS 3B		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				31/08/2021		31/08/2020	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	106 381		80 204
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
O	Production vendue services*	intracommunau.	217	218			
D	Production stockée* (variatio stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			3 000
X	Autres produits			230	7 543		1 530
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	113 924		84 734
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	32 874		25 632
II	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	42 706		33 776
E	- mobilier	2 200					
	- immobilier						
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	573	244	1 500		737
	Rémunérations du personnel*			250	33 093		16 461
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	10 215		6 808
X	Dotations aux amortissements*			254	164		
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)	259		262	1		930
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	120 553		84 344
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-6 629		390
	Produits financiers	(III)		280			
D	Produits exceptionnels	(IV)		290	5 208		
I	Charges financières	(V)		294			
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300	1 130		
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348					
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	-2 551		390
B - RESULTAT FISCAL				312		314	2 551
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324			
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
G	Part de loyers dispensé de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et 44 a)	987		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138		Bassins d'emploi à redynamiser	991			
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992
ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993
Dont créance due au report en arrière du déficit*	346						
Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655		Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643		Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647		Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648		Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990		Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352		354	2 151
Bénéf. col.1, Déficit col.2							
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables* :		dont imputés/résultat :			360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370		372	2 151
Bénéf. col.1, Déficit col.2							

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE

Désignation de l'entreprise:

SAS 3B

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer		Exercice N
Libellé		Montant
Néant		
Néant		
Néant		
Amendes pénalités		400
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Total		400

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE

Désignation de l'entreprise:

SAS 3B

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire		Exercice N
Libellé		Montant
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Total		

Désignation de l'entreprise : SAS 3B						Néant :		*	
I IMMOBILISATIONS									
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406	
Autres immob incorp.		410	13 709	412		414		416	13 709
I	Terrains	420		422		424		426	
M	Constructions	430		432		434		436	
M	Inst. tech. mat, out	440		442	528	444		446	528
C	Inst. gén. agenc.	450		452		454		456	
O	Mat. de transport	460		462	879	464	879	466	
R	Autres immos corp.	470		472		474		476	
Immob. financières		480		482		484		486	
TOTAL		490	13 709	492	1 407	494	879	496	14 237
II AMORTISSEMENTS									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500	13 709	502		504		506	13 709
I	Terrains	510		512		514		516	
M	Constructions	520		522		524		526	
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530		532	15	534		536	15
C	Inst. générales, agencés divers	540		542		544		546	
O	Matériel de transport	550		552	149	554	149	556	
R	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	13 709	572	164	574	149	576	13 724
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations	1	2	3	4	5				
cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	RACHAT IVECO DV.788.YJ								
	6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 %	15% ou 12,8%	0 %	
	1	2	3	4	5	6	7	8	
1	879	149	730	5 208	4 477				
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
	879	149	730	5 208	4 477				
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590				
TOTAL		596			4 477				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NO

DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS 3B						Néant :		*
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provis. réglemt.	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Immos. incorporelles	700		705	1	Indemn. congés payés, charges...		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	4			
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autre immos. corpor.	760		765	7			
TOTAL	770		775	Total à reporter lig. 322 N°2033-B			780

II DEFICITS REPORTABLES			III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995	
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis				
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter				
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)	996	
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	860	2 151			
TOTAL des déficits restant à reporter	870	2 151			

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	6 892
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325				
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	7 910
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397	

Désignation de l'entreprise : SAS 3B		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/09/2020		et clos le : 31/08/2021	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
Total 1	106	0	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	0	
Variation positive des stocks	111	0	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	0	
Variation négative des stocks	145	0	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0	
Total 3	152	0	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

Exercice ouvert le :	01/09/2020	Régime "simplifié d'imposition" ☒	Si option pour le régime optionnel de
et clos le :	31/08/2021	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☐	taxation au tonnage ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social
SAS 3B 160 RTE De Cholet La Chauvière LD Noiron 85000 LA ROCHE SUR YON	
N° Siret : 79916802600034	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Dénomination : N° Siret :

Adresse :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) : COMM.DETAIL FRUITS ET LEGUMES Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 15 %	DEFICIT (Report de la ligne	2 151
	Bénéfice imposable au taux de 28 %		XO DU 2058A ou 372 du 2033B)
	Bénéfice imposable au taux de 31 % (ou 26,5% ou 27,5%)		
	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		
2 Plus-values			
PVLT imposables au taux de 15%			
PVLT imposables à 19 %	Autres plus-values imposables à 19 %	Plus-values à LT imposable à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) :			
Ent. nouv. art. 44 sexies ☐	Jeunes entre. innovantes ☐	Zone franche urbaine - Terri. entr. ☐	PME innovantes ☐
Ent. nouv. art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité ☐	Autres dispositifs ☐
Sociétés d'invest. immo. cotées ☐	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐	BUD, art. 44 sexdecies ☐
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)	Plus values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur : productif, art. 244 quater W ☐			

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2021

Désignation de l'entreprise : SAS 3B																																																										
et date de clôture de l'exercice: 31/08/2021																																																										
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																																										
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4) - Payées par la société elle-même. - Payées par étab. chargé du serv des titres (a) (b)																																																									
2	Mt des distribut ^o correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2) (c)																																																									
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées (d)																																																									
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3)	(e)																																																								
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))	(f)																																																								
		(g)																																																								
		(h)																																																								
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)																																																								
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)																																																								
7	Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)																																																									
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																																										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="6">Montant des sommes versées</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">année du versement (3)</th> <th rowspan="2">Traitements, émoluments, indemnités. (4)</th> <th colspan="2">Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)</th> <th colspan="2">Frais professionnels autres que (5) et (6). (7)</th> </tr> <tr> <th>Ind. forfaitaires (5)</th> <th>Remboursements (6)</th> <th>Ind. forfaitaires (7)</th> <th>Remboursements (8)</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>				Montant des sommes versées						année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (7)		Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)																																				
Montant des sommes versées																																																										
année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (7)																																																						
		Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)																																																					
J DIVERS		Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre) Adresses des autres établissements																																																								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																																										
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %																																																							
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																																							
			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																																																							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			MVLT réalisée au cours de l'exercice																																																							
			MVLT restant à reporter																																																							

SAS 3B
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 97, Rue du Président DE GAULLE
85000 - LA ROCHE S/YON
799 168 026 RCS LA ROCHE S/YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 18 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux
Le 18 Janvier,
A 17 heures,

Les associés de la société SAS 3B se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la SAS, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe BISSON, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Johan BISSON est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1000 actions sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 Aout 2021,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Aout 2021 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le président,

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Aout 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé 400 € a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Août 2021 s'élevant à 2 551 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	2 551 euros
---------------------	-------------

- Affectation au compte "Report à Nouveau Débiteur"	2 551 euros
---	-------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2018: Néant
Exercice clos le 30 septembre 2019: Néant
Exercice clos le 30 septembre 2020: Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

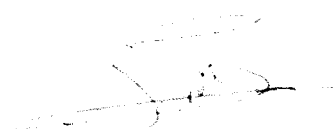
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

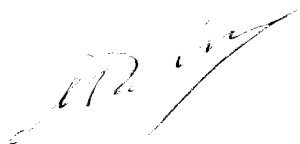
Mr Philippe BISSON



Mr Johan BISSON



Mr Michel BISSON



SAS 3B
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 97, Rue du Président DE GAULLE
85000 - LA ROCHE S/YON
799 168 026 RCS LA ROCHE S/YON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 JANVIER 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Aout 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Aout 2021 s'élevant à 2 551 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	2 551 euros
---------------------	-------------

- Affectation au compte "Report à Nouveau"	2 551 euros
--	-------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2018: Néant

Exercice clos le 30 septembre 2019: Néant

Exercice clos le 30 septembre 2020 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 Janvier 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Philippe BISSON

